Communiqué de presse

Bruxelles, le 3 novembre 2025

Décision de la BCE dans le cadre du processus 2025 de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP) : Le capital de Belfius reste bien au-dessus des nouvelles exigences minimales en matière de fonds propres

La Banque centrale européenne (BCE) a officiellement informé Belfius de ses nouvelles exigences minimales en matière de fonds propres à la suite du processus 2025 de contrôle et d'évaluation prudentiels (Supervisory Review and Evaluation Process - SREP), à respecter à partir de janvier 2026. Cette décision est basée sur les résultats du SREP effectué avec une date de référence au 31 décembre 2024[1].

La décision SREP se traduit par un total des exigences en matière de capital (TSCR) de 10,20 % des actifs pondérés en fonction des risques de la banque, applicable sur une base consolidée totale. Cette exigence se compose de 8 % d'exigence totale de Pilier 1 et de 2,20 % d'exigence de Pilier 2 (P2R) (à comparer à 2,24 % lors du SREP 2024) à respecter en permanence en 2026. La diminution de l'exigence de Pilier 2 est influencée par la décision SREP 2025 de la BCE d'augmenter le P2R (+20 points de base) combinée à la suppression de la majoration prudentielle du P2R liée aux expositions aux prêts non performants en défaut avant le 01/04/2018 (-24 points de base), étant donné que Belfius a déduit le shortfall restant de son capital CET 1 à partir du T2 2025.

La nouvelle exigence minimale consolidée en CET 1 de 5,74 % se compose de l'exigence minimale en CET 1 de Pilier 1 (4,5 %) et du P2R (1,24 %). En outre, Belfius doit se conformer à l'exigence de coussin combiné, qui comprend un coussin de conservation du capital (2,5 %), un coussin systémique total de 2,69 % composé d'un coussin pour les autres institutions d'importance systémique (1,50 %), d'un coussin sectoriel pour le risque systémique pour des expositions spécifiques (estimé à 0,16 %) et d'un coussin de capital contracyclique (estimé à 1,03 %). Ceci donne une exigence globale en CET 1 de 10,93 % à partir de janvier 2026.

Le ratio de capital CET 1 consolidé de Belfius à la fin du mois de juin 2025 s'élevait à 16,13 %, bien au-dessus de la nouvelle exigence SREP en CET 1 de 10,93 %, confirmant ainsi que Belfius continue d'afficher de solides coussins de fonds propres.

[1] en tenant également compte d'autres informations pertinentes reçues par la BCE après cette date.

Belfius

En savoir plus ?

Contact presse Belfius Banque & Assurances

Ulrike Pommée, + 32 (0)2 222 02 57 | ulrike.pommee@belfius.be | press@belfius.be | www.belfius.be